Trumatic
C 3402
C 6002

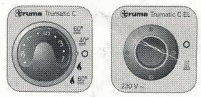

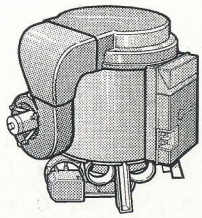

(S) Bruks- och monteringsanvisningar på svenska kan rekvireras från tillverkaren Truma eller från Truma-Service i Sverige.

(FIN) Käyttö- ja asennusohjeita on saatavissa Truma-valmistajalta tai Truma-huollosta.

(N) Bruksanvisningen og monteringsveiledningen på ditt språk kan fås hos produsenten Truma eller hos Truma-Service i ditt land.

(GR) Τις οδηγίες χρήσης και τοποθέτησης στη μητρική σας γλώσσα μπορείτε να τις λάβετε από τον κατασκευαστή Truma ή από το σέρβις Truma στη χώρα σας.

(P) Instruções de utilizaçaõ e de montagem podem ser solicitadas junto ao fabricante Truma ou da assistência técnica da Truma no seu país.

(CZ) (SK) Návod k použití a montáži ve svém jazyce obdržíte na požádání u firmy Truma nebo u jejího servisního zástupce ve vaší zemi.

(H) A magyar nyelvü használati és szerelési utasítást a gyártónál a Truma cégnél vagy a Truma magyarországi képviseleténé! lehet beszerezni.

(PL) Instrukcję obsługi i montażu w ojczystym języku mogą Państwo dostać u producenta (Truma) lub w serwisie Trumy w swoim kraju.

(SLO) Navodila za uporabo in vgradnjo v Vašem jeziku lahko zahtevate pri izdelovalcu Truma ali servisu Truma v Vaši državi.

(D) **Gebrauchsanweisung** Seite 1
Im Fahrzeug mitzuführen!

(GB) **Operating instructions** Page 6
To be kept in the vehicle!

(F) **Mode d'emploi** Page 11
À garder dans le véhicule !

(I) **Istruzioni per l'uso** Pagina 17
Da tenere nel veicolo!

(NL) **Gebruiksaanwijzing** Pagina 22
In voertuig meenemen!

(DK) **Brugsanvisning** Side 27
Skal medbringes i køretøjet!

(E) **Instrucciones de uso** Página 32
¡Llévalas en el vehículo!

Truma
Gerätetechnik GmbH & Co
Postfach 1252
D-85637 Putzbrunn

Service

Telefon 0049 (0)89 4617-142
Telefax 0049 (0)89 4617-159

e-mail: info@truma.com
http://www.truma.com

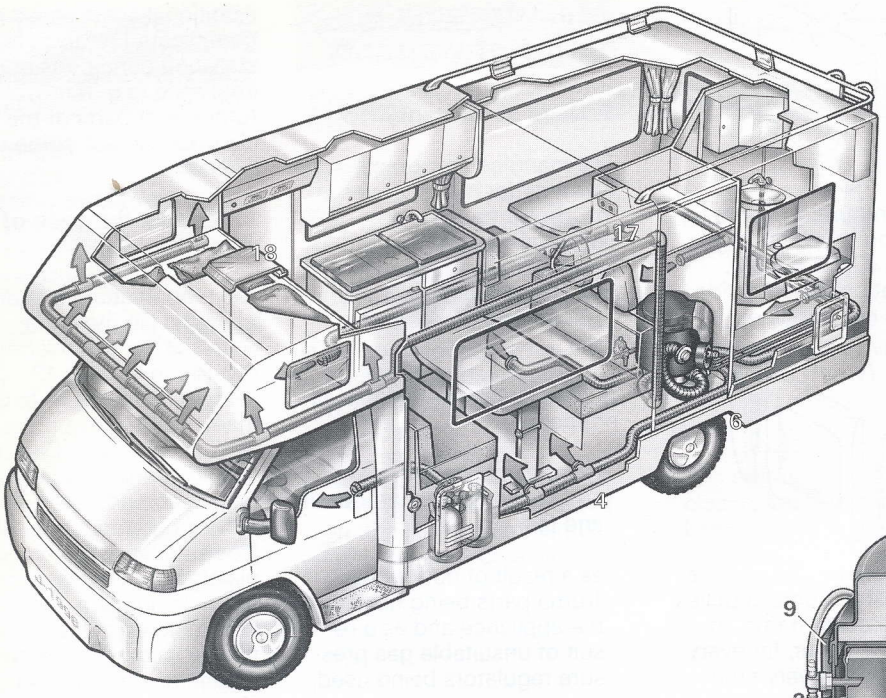

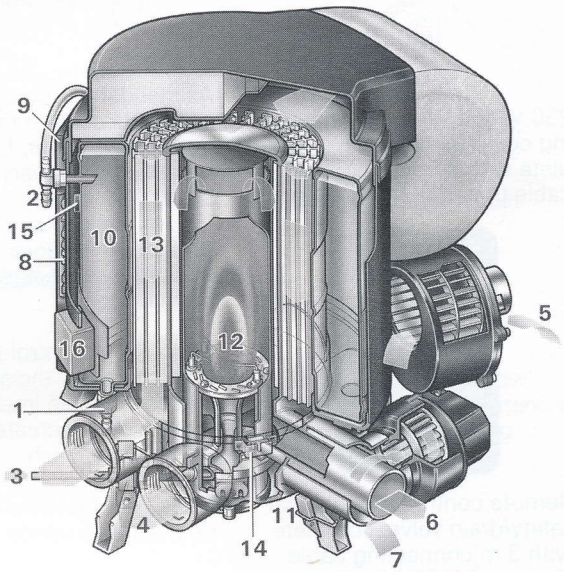

1 Raccordement à l'eau froide
2 Raccordement à l'eau chaude
3 Raccordement au gaz
4 Sorties d'air chaud
5 Recyclage de l'air en circulation
6 Sortie des gaz d'échappement
7 Amenée de l'air de combustion
8 Unité de commande électronique
9 Couvercle de protection pour les câbles de raccordement
10 Réservoir d'eau (12 l)
11 Allumeur
12 Brûleur
13 Echangeur de chaleur
14 Protection contre les surchauffes
15 Sonde de température
16 Manchette de chauffage 230 V pour l'eau chaude (seulement sur le modèle Trumatic C EL)
17 Organes de commande
18 Sonde de température ambiante

Description du fonctionnement

L'appareil Trumatic C est un chauffage à air chaud fonctionnant au gaz combustible liquéfié, avec un ballon d'eau chaude intégré (de contenance 12 litres). Le brûleur travaille avec l'assistance d'une soufflerie, ce qui assure un fonctionnement parfait, même pendant les déplacements. L'utilisation de cet appareil pendant les déplacements est soumise aux restrictions nationales de chaque pays.

En **mode d'exploitation hivernale** (chauffage et eau chaude), l'appareil sélectionne automatiquement le niveau de puissance nécessaire, en fonction de l'écart de température existant entre la température ambiante préréglée et la température ambiante réelle. Le modèle C 6002 possède trois niveaux de puissance (2000, 4000 et 6000 W), alors que le modèle C 3402 possède deux niveaux de puissance (2000 et 3400 W). Lorsque le ballon d'eau chaude est plein, l'eau est également chauffée automatiquement. La température de l'eau dépend du mode de fonctionnement sélectionné (avec ou sans demande d'eau chaude) et de la puissance de chauffage délivrée.

Par principe, le fonctionnement du chauffage est toujours possible, sans aucune restriction, que cela soit avec ou sans eau.

En **mode d'exploitation estivale** (eau chaude uniquement), le préchauffage de l'eau est réalisé avec le niveau de puissance du brûleur le plus bas. Lorsque la température de l'eau souhaitée est atteinte, le brûleur se coupe et le voyant de contrôle jaune s'éteint.

Les appareils de chauffage Trumatic C EL disposent, en option, d'un dispositif de chauffage électrique 230 V (450 W/2 A) supplémentaire pour l'eau chaude.

Instructions d'emploi importantes

1. Si la cheminée est située près d'une fenêtre ouvrante (resp. une lucarne), en particulier directement endessous, celle-ci doit rester fermée pendant le fonctionnement (voir panneau d'avertissement).

2. Contrôler régulièrement - en particulier après un long parcours - le bon état et le bon serrage des raccordements du double tuyau de chminée, de même que la fixation de l'appareil et de la cheminée.

3. Après une déflagration (défaut d'allumage), faire vérifier les conduits d'évacuation des gaz brûlés par un spécialiste!

4. La cheminée d'évacuation des gaz brûlés et d'aspiration de l'air de combustion doit toujours être dégagée. La nettoyer des impuretés (neige, glace, feuilles mortes, etc.).

5. Le limitateur de température intégré coupe l'alimentation en gaz si l'appareil tend à devenir trop chaud. Pour cette raison, ne pas obstruer les sorties d'air chaud ni les orifices de recyclage de l'air ambiant.

6. En Allemagne, le § 22a du code d'immatriculation StVZO stipule que l'échangeur de chaleur d'un chauffage monté dans un véhicule à moteur doit être remplacé par le fabricant ou un atelier contractuel dix ans après la première mise en service (l'année de la première mise en service doit être poinçonnée sur la plaque de fabrication) par une pièce d'origine. L'appareil de chauffage doit alors être doté d'une plaque portant la date de vente de l'échangeur de chaleur et la mention « Pièce détachée d'origine » (Si les tuyaux d'évacuation des gaz brûlés traversent des espaces fréquentés par des personnes, ces tuyaux doivent également être remplacés par des pièces d'origine au bout de 10 ans).

L'initiative du contrôle et du remplacement incombe à l'utilisateur de l'installation.

Mode d'emploi

Avant la mise en service, observer impérativement le mode d'emploi et les « instructions d'emploi importantes » ! Il incombe au détenteur du véhicule de veiller à ce que l'appareil puisse être conduit de façon conforme.

L'équipementier ou le détenteur du véhicule est tenu d'apposer la plaque autocollante jaune jointe à l'appareil et portant les avertissements en un endroit bien visible de chaque utilisateur (par ex. sur la porte de la penderie). Le cas échéant, réclamer la plaque auprès de Truma.

Avant la première utilisation, veiller impérativement à bien rincer l'ensemble de l'alimentation en eau avec une eau pure chauffée. Quand il est horsfonction, vidanger impérativement le chauffe-eau si l'on prévoit des gelées ! **Nous déclinons toute garantie pour dommages par gel !** De même, vidanger le chauffe-eau avant tous travaux de réparation ou de maintenance du véhicule (dans un atelier !), car hors courant, la soupape électrique de sûreté/de vidange s'ouvre automatiquement !

Soupape de sûreté/ de vidange

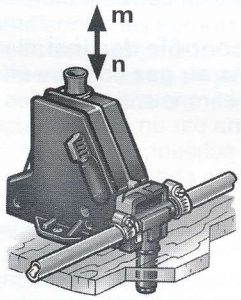

m = Bouton de commande « fermé »
n = Bouton de commande « vider »

La soupape de vidange est maintenue fermée par une bobine électrique. Pour ne pas soumettre la batterie à une charge inutile, il est recommandé d'ouvrir la soupape de vidange lorsque l'appareil n'est pas utilisé pendant un certain temps !

A des températures de la soupape de sûreté/de vidange inférieures à 4°C, l'eau contenue dans le chauffe-eau peut se vider d'ellemême quand l'appareil n'est pas en service (même en cas de panne) ! Pour éviter une perte d'eau, mettre l'appareil en route (mode hiver ou été) et refermer la soupape de décharge en tirant sur le bouton d'actionnement (position m).

Si le chauffage ne fonctionne pas, on ne peut refermer la soupape de sûreté/de vidange qu'à des températures supérieures à 8°C !

La tubulure de vidange de la soupape électrique de sûreté/de vidange doit être toujours maintenue exempte d'impuretés (neige mouillée, glace, feuilles mortes, etc.). **Pas de recours en garantie pour des dommages par le gel !**

Remplissage du chauffe-eau

1. Fermer la soupape de sûreté/de vidange en tirant le bouton de commande **vers le haut** (position m).

A des températures voisines de 8°C et en dessous, contacter **d'abord** le chauffage ou le chauffe-eau, pour que la soupape ne se rouvre pas !

2. Contacter le courant pour la pompe à eau (interrupteur principal ou interrupteur de la pompe).

3. Ouvrir les robinets d'eau chaude de la cuisine et de la salle d'eau (placer un mitigeur thermostatique ou à levier unique sur « chaud »). Maintenir les robinets ouverts jusqu'à remplissage du chauffe-eau par déplacement de l'air, et écoulement d'eau par les robinets.

Si on utilise seulement le circuit d'eau froide sans le chauffe-eau, ce dernier se remplit néanmoins d'eau. Pour éviter des dégâts dus au gel, il faut vidanger l'eau en actionnant la soupape de sûreté/de vidange, même si l'on n'a pas utilisé le chauffe-eau. Comme alternative, nous vous proposons de monter deux robinets d'arrêt résistants à l'eau chaude, avant le raccordement de l'eau froide et de l'eau chaude.

En cas de raccordement à une alimentation en eau centralisée (eau de ville ou de campagne), il faut intercaler un réducteur de pression empêchant que la pression dans le chauffe-eau dépasse 2,8 bar.

Vidange du chauffe-eau

1. Couper le courant à la pompe à eau (interrupteur principal ou interrupteur de la pompe).

2. Ouvrir les robinets d'eau chaude dans la cuisine et la salle d'eau.

3. Ouvrir la soupape électrique de sûreté/de vidange en **enfonçant** le bouton de commande (position n).

Le ballon d'eau chaude est désormais vidé directement à l'extérieur par l'intermédiaire de la soupape de sûreté / soupape de décharge. Vérifier, en installant en dessous un seau adapté, que l'eau contenue dans le ballon parvient à s'écouler intégralement (12 litres). **Pas de droit à la garantie pour les dommages causés par le gel !**

Fonctionnement au gaz (chauffage et eau chaude)

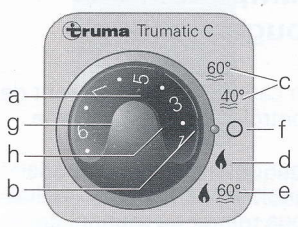

a = Bouton rotatif pour le réglage de la température ambiante (1 - 9)
b = Voyant de contrôle vert « Fonctionnement »
c = Mode d'exploitation estivale (température de l'eau 40° C ou 60° C)
d = Mode d'exploitation hivernale (chauffage sans demande d'eau chaude)
e = Mode d'exploitation hivernale (chauffage avec demande d'eau chaude)
f = Interrupteur rotatif « OFF »
g = Voyant de contrôle jaune « Phase de préchauffage du ballon d'eau chaude »
h = Voyant de contrôle rouge « Panne »

Si la commande s'effectue par des boutons du véhicule, voir le mode d'emploi du constructeur du véhicule.

Thermostat de température ambiante

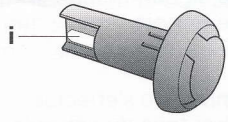

i = Sonde de température ambiante

Pour mesurer la température ambiante, il y a, dans le véhicule, une sonde de température ambiante externe (i). La position de cette sonde est déterminée au cas par cas par le fabricant du véhicule, en fonction du type de véhicule. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le manuel d'instruction de votre véhicule.

Le réglage du thermostat au niveau de l'organe de commande (1 - 9) doit être déterminé, au cas par cas, en fonction des besoins en chaleur et du type de véhicule. Pour avoir une température ambiante moyenne d'environ 23°C, nous vous recommandons de régler le thermostat sur 6 – 8 environ.

Mis en service

1. Vérifier si la cheminée est dégagée. Retirer impérativement un cache éventuel, sur un bateau, ouvrir la cheminée de pont.

En hiver, il est recommandé d'utiliser, avec une cheminée de toit, la rallonge pour cheminée (voir Accessoires). Celle-ci doit être retirée pendant les déplacements. Pour faire passer la cheminée au travers d'un couvre-toit de caravane, il faut également utiliser une rallonge pour cheminée. Celle-ci doit être fixée au couvre-toit par l'intermédiaire d'anneaux de serrage (voir Accessoires).

2. Ouvrir le robinet de la bouteille de gaz et le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz.

Par principe, le fonctionnement du chauffage est toujours possible, sans aucune restriction, que cela soit avec ou sans eau.

Mode d'exploitation estivale (eau chaude uniquement)

Mettre l'interrupteur rotatif en mode d'exploitation estivale (c) 40°C ou 60°C.

Lorsque la température de l'eau préréglée (40°C ou 60°C) a été atteinte, le brûleur se coupe et le voyant de contrôle jaune (g) s'éteint.

Mode d'exploitation hivernale

Chauffage **avec** demande d'eau chaude

1. Tourner le bouton rotatif (a) sur la position de thermostat souhaitée (1 - 9). Après la mise en marche, le voyant de contrôle vert (b) s'allume et indique la position de la température ambiante préréglée.

2. Mettre l'interrupteur rotatif en position de fonctionnement « e ».

L'appareil sélectionne automatiquement le niveau de puissance nécessaire, en fonction de l'écart de température existant entre la température ambiante préréglée et la température ambiante réelle. Lorsque la température ambiante préréglée sur l'organe de commande a été atteinte, le brûleur revient sur son niveau de puissance le plus bas et il va chauffer l'eau à 60°C. Le voyant de contrôle jaune (g) reste allumé pendant toute la phase de préchauffage et il s'éteint lorsque la température de l'eau souhaitée a été atteinte.

Chauffage **sans** demande d'eau chaude

1. Tourner le bouton rotatif (a) sur la position de thermostat souhaitée (1 - 9). Après la mise en marche, le voyant de contrôle vert (b) s'allume et indique la position de la température ambiante préréglée.

2. Mettre l'interrupteur rotatif en position de fonctionnement « d ».

L'appareil sélectionne automatiquement le niveau de puissance nécessaire, en fonction de l'écart de température existant entre la température ambiante préréglée et la température ambiante réelle. Lorsque la température ambiante préréglée sur l'organe de commande a été atteinte, le chauffage se coupe (sans tenir compte de la température de l'eau).

Lorsque le ballon d'eau chaude est plein, l'eau est également chauffée automatiquement. La température de l'eau dépend alors de la puissance de chauffage délivrée et de la durée de chauffage nécessaire pour atteindre la température ambiante souhaitée.

Dans cette position de fonctionnement, le voyant de contrôle jaune (g - phase de préchauffage du ballon d'eau chaude) s'allume seulement lorsque la température de l'eau est inférieure à 5°C !

Par principe, le fonctionnement du chauffage est toujours possible, sans aucune restriction, que cela soit avec ou sans eau.

Arrêt « Mode gaz »

Couper le chauffage sur l'interrupteur rotatif (f).

Si l'on prévoit des gelées, vidanger impérativement le chauffe-eau !

En cas d'arrêt prolongé, fermer le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz et fermer le robinet de la bouteille.

Lampe-témoin rouge « panne »

En cas de panne, le voyant de contrôle rouge (h) s'allume.

Pour déterminer les causes possibles de pannes, veuillez vous référer au manuel de recherche des pannes.

Le déblocage s'effectue en coupant l'appareil, puis en le remettant en marche.

Fonctionnement à l'électricité 230 V (450 W/2 A) - seulement sur le modèle Trumatic C EL - (eau chaude uniquement)

j = Interrupteur à bascule « Marche »
k = Interrupteur à bascule « Arrêt »

Mettre en route la chaudière sur pièce de commande (j). La lampe-témoin signale que l'appareil est en service.

Si la commande s'effectue par des boutons du véhicule, voir le mode d'emploi du constructeur du véhicule.

La température de l'eau **ne** peut pas être présélectionnée, elle est limitée automatiquement à environ 60°C ! Pour obtenir un réchauffage plus rapide du contenu du chauffe-eau, on peut le chauffer simultanément au gaz **et** à l'électricité.

Maintenance

Le réservoir d'eau utilisé est en acier pour denrées alimentaires.

Pour le détartrage du chauffe-eau, utilisez du vinaigre ou de l'acide formique, que vous versez dans le chauffe-eau par la conduite d'arrivée d'eau. Laisser agir l'acide, puis rincez soigneusement le chauffe-eau à l'eau claire. Pour la désinfection, nous recommandons « Certisil-Argento » ; les autres produits, en particulier ceux dégageant du chlore, sont inadaptés.

Afin d'éviter une prolifération des microorganismes, il convient de chauffer régulièrement le chauffe-eau à une température de 70°C (possible uniquement en service d'hiver).

L'eau contenue dans le réservoir n'est pas une eau potable !

Fusibles

Le fusible de l'appareil se trouve sur l'unité de commande électronique de l'appareil.

Le fusible ne doit être remplacé que par un fusible de construction identique.
C 3402: 4 AT - inerte -
C 6002: 6,3 AT - inerte -

Consignes générales de sécurité

En cas de fuite de l'installation à gaz ou en cas d'odeur de gaz :

- éteindre toutes flammes directes !
- ne pas fumer !
- éteindre les appareils !
- fermer le robinet de la bouteille !
- ouvrir portes et fenêtres !
- ne pas actionner de commutateurs électriques !
- faire vérifier toute l'installation par un spécialiste !

Les réparations ne doivent être effectuées que par un spécialiste !

Après un démontage du tuyau d'évacuation des gaz brûlés, il faut toujours monter un joint torique neuf !

1. Toute modification que l'on apporte à l'appareil (y inclus les tuyaux d'évacuation ainsi que la cheminée), ou l'emploi des pièces de rechange et des accessoires fonctionnels qui ne sont pas des pièces originales Truma, ainsi que l'inobservance des instructions de montage et du mode d'emploi a pour conséquence l'expiration de la garantie et l'exonération de la responsabilité. En outre, l'autorisation d'utiliser l'appareil est annulée et entraîne dans de nombreux pays l'annulation de l'autorisation pour tout le véhicule.

2. La pression de service de l'alimentation en gaz de 30 mbar (soit 28 mbar butane/37 mbar propane) ou 50 mbar doit correspondre à la pression de service de l'appareil (voir plaque de fabrication).

3. Les installations fonctionnant au gaz combustible liquéfié doivent répondre aux dispositions techniques et administratives définies par les pays dans lesquels elles sont utilisées (par ex. norme EN ISO 10239 pour les bateaux). Les directives et les réglementations nationales (par ex., en Allemagne, la feuille de travail G 607 du DVGW pour les véhicules ou la feuille de travail G 608 pour les bateaux) doivent être prises en considération.

Le **contrôle des installations au gaz** doit être effectué et renouvelé **tous les 2 ans** par un expert et doit, le cas échéant, être confirmé dans le certificat de contrôle (conformément à, par ex., en Allemagne, la feuille de travail G 607 du DVGW pour les véhicules ou la feuille de travail G 608 pour les bateaux).

L'initiative du contrôle incombe au détenteur du véhicule.

4. Dans les autres pays, il faut respecter les règlements en vigueur. Pour votre sécurité, il est nécessaire que l'appareil et l'ensemble de l'installation soient contrôlés régulièrement (au moins une fois tous les deux ans) par un spécialiste.

5. Lors d'un ravitaillement en carburant et au garage, l'appareil doit être éteint.

6. Lors de la première mise en service d'un appareil neuf venant directement de l'usine (ou après un temps de repos

relativement long), on peut observer un dégagement passager d'une légère fumée ou d'une odeur particulière. Il est recommandé de faire chauffer plusieurs fois l'appareil en mode « été » (60°C) et de garantir une bonne aération de la pièce.

7. Un bruit de combustion inhabituel ou un décollage de la flamme sont l'indice d'un défaut du détendeur et rendent nécessaire un contrôle de ce dernier.

8. Les objets sensibles à la chaleur (par ex. bombes aérosol) ne doivent pas être stockés dans la zone d'intégration du chauffage car celle-ci peut le cas échéant être sujette à des températures élevées.

9. Pour les installations à gaz, on peut utiliser des détendeurs de pression de gaz avec une protection contre les surpressions, ce sont par ex. des détendeurs avec une soupape de sécurité prescrits par la norme EN 12864, DIN 4811, resp. VP 306. Nous préconisons le détendeur pour véhicules DUB de Truma ou, pour les installations à deux bouteilles dans des caissons accessibles de l'extérieur seulement, le détendeur avec commutation automatique de Truma, resp. le Triomatic. Les détendeurs Truma ont été étudiés spécialement pour le rude service dans des caravanes, des bateaux et des campingcars. Parallèlement à la soupape de sécurité contre les surpressions, ils sont dotés d'un manomètre avec lequel on peut vérifier l'étanchéité d'une installation à gaz.

Branchez toujours très soigneusement à la main les détendeurs aux bouteilles de gaz. Aux températures voisines de 0°C et en dessous, il est recommandé d'utiliser des détendeurs avec système de dégivrage (Eis-Ex). Vérifier régulièrement que les flexibles de raccordement du détendeur ne sont pas fissurés. Pour le service en hiver, n'utiliser que des flexibles spéciaux résistant au froid. Les bouteilles de gaz doivent toujours être verticales !

Caractéristiques techniques

établies selon la norme prEN 624 et les conditions de contrôle Truma

Nature du gaz : Gaz liquéfié (Propane/butane)
Pression de service :
30 ou 50 mbar
(voir plaque de fabrication)
Capacité en eau : 12 litres
Temps de chauffage jusqu'à env. 70°C :
env. 35 min. (chauffe-eau)
env. 80 min.
(chauffage + chauffe-eau)
Pression de l'eau :
max. 2,8 bar
Puissance de chauffage nominale
C 3402 : 2000/3400 W
C 6002 : 2000/4000/6000 W
Consommation de gaz
C 3402 : 170 - 285 g/h
C 6002 : 170 - 490 g/h
Débit d'air transporté (rejet libre, sans tuyau d'air chaud)
C 3402 : avec **3** sorties d'air chaud, max. 177m³/h
avec **4** sorties d'air chaud, max. 203m³/h
C 6002 : avec **4** sorties d'air chaud, max. 287m³/h
Consommation de courant sous 12 V
chauffage + chauffe-eau
C 3402 : 0,2 - 2,4 A
C 6002 : 0,2 - 5,6 A
Mise en température du chauffe-eau : 0,4 A
Courant de repos : 0,001 A
Consommation de courant de la soupape électrique de sûreté/de vidange sous 12 V :
0,035 A
Poids :
17,6 kg (sans eau)
Estampille de contrôle ABG :
C 3402 : ∿∿∿ S 300
C 6002 : ∿∿∿ S 301

Déclaration de conformité :
Le Trumatic C a été examiné et homologué par le DVGW et satisfait à la directive CE sur les appareils à gaz (90/396/CEE) ainsi qu'aux autres directives CE. Pour les pays de la CE, le numéro d'identification CE a été délivré :
C 3402 : CE-0085AS0121
C 6002 : CE-0085AS0122

CE G 607/G 608

Sous réserve de modifications techniques !

Accessoires

Minuterie Truma ZUC 2 cpl. avec câble de raccordement de 3 m
(n° d'art. 34041-01).

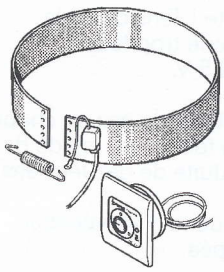

Manchon thermique électrique 230 V, 450 W pour l'eau chaude avec un câble de raccordement de 3 m
(n° d'art. 34141-01).

Télécommande pour soupape électrique de sûreté/de vidange avec un câble de raccordement de 3 m
(n° d'art. 34170-01).

Les accessoires électriques sont dotés de fiches et peuvent être branchés indépendamment.

Des rallonges de câble pour la pièce de commande, la minuterie ZUC 2 ainsi que la pièce de commande pour la commande à distance de la soupape de vidange sont livrables sur demande.

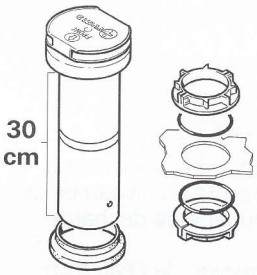

Rallonge de cheminée KVC pour le camping d'hiver
(n° d'art. 34070-01)

Traversée de toit de protection pour caravanes
(n° d'art. 34080-01).

Cadre sur crépi pour les organes de commande Truma
(n° d'art. 40000-52600)
Il n'est pas possible de l'associer avec les pièces latérales.

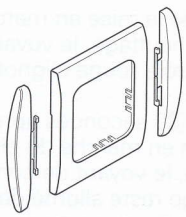

De manière standard, Truma fournit un cadre de protection adapté, de couleur gris agate, pour chaque organe de commande et chaque minuterie. En outre, d'autres cadres de protection, de couleur noire, beige, platine ou or, sont également disponibles en tant qu'accessoires spécifiques.

Adaptées aux organes de commande ou à la minuterie, les pièces latérales, disponibles en 8 couleurs différentes, permettent d'avoir une finition agréable à l'œil.

Sur ce point, veuillez vous adresser à votre revendeur spécialisé.

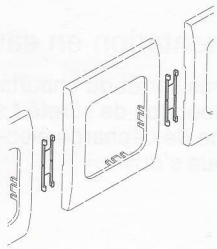

Clips de jonction, 4 pièces
(n° d'art. 34000-60900)
Ils permettent le montage de plusieurs organes de commande Truma les uns à côté des autres.

Manuel de recherche des pannes

Panne	Cause	Suppression
Fonctionnement au gaz		
● Après la mise en marche (modes d'exploitation estivale et hivernale), aucun voyant de contrôle ne s'allume.	- Fusibles de sécurité des appareils ou du véhicule défectueux.	- Contrôler la tension de la batterie 12 V. - Contrôler tous les raccords électriques / les fusibles de sécurité.
● Après la mise en marche du chauffage, le voyant de contrôle rouge clignote.	- Alerte ! Tension de la batterie trop faible. < 10,5 V.	- Charger la batterie !
● Env. 30 secondes après la mise en marche du chauffage, le voyant de contrôle rouge reste allumé de façon ininterrompue.	- Bouteille de gaz ou soupape à fermeture rapide de la conduite de gaz fermées.	- Contrôler la conduite d'arrivée de gaz.
	- Conduite d'arrivée d'air coupée.	- Contrôler les éventuels couvercles de cheminée. - Dans le cas d'une utilisation sur un bateau, ouvrir la cheminée de pont.
● Le chauffage passe en mode panne au bout d'une durée de fonctionnement prolongée.	- Sorties d'air chaud bloquées.	- Contrôle des différentes ouvertures d'échappement.
	- Régulateur de pression de gaz gelé.	- Utiliser le régulateur du système de dégivrage (Eis-Ex).
	- La proportion de butane dans la bouteille de gaz est trop élevée.	- Utiliser du propane. (Le butane ne convient pas pour le chauffage, en particulier lorsque les températures descendent en dessous de 10 °C).
Fonctionnement à l'électricité 230 V		
● Après la mise en marche, aucun voyant de contrôle ne s'allume.	- Pas de tension d'alimentation.	- Contrôler la tension d'alimentation 230 V et les fusibles de sécurité.
Alimentation en eau		
● Après l'arrêt du chauffage, la soupape de sûreté / soupape de décharge électrique s'ouvre.	- Température extérieure inférieure à 4° C.	- Mettre le chauffage en marche. Pour des températures aux alentours de 4°C et moins, la soupape de décharge s'ouvre automatiquement !
- Même après la mise en marche du chauffage, la soupape reste ouverte.	- Alimentation électrique 12 V absente au niveau de la soupape de décharge.	- Contrôler la tension d'alimentation 12 V et les fusibles de sécurité.
● La soupape de sûreté / soupape de décharge électrique ne peut plus être refermée.	- Température extérieure inférieure à 8° C.	- Mettre le chauffage en marche. Sans fonctionnement du chauffage, la soupape de décharge ne peut être refermée qu'avec des températures supérieures à 8°C !
- Même après la mise en marche du chauffage, la soupape reste ouverte.	- Alimentation électrique 12 V absente au niveau de la soupape de décharge.	- Contrôler la tension d'alimentation 12 V et les fusibles de sécurité.
● L'eau goutte de la soupape de sûreté / soupape de décharge électrique.	- Pression de l'eau trop élevée.	- Contrôler la pression des pompes (max. 2,8 bars). En cas de raccordement sur un système central d'alimentation en eau (raccordement sur le réseau national ou municipal), il faut installer un réducteur de pression, qui puisse empêcher la présence de pressions supérieures à 2,8 bars dans le ballon d'eau chaude.

Si ces mesures ne vous permettent pas de supprimer les pannes constatées, veuillez vous adresser, par principe, au service après-vente de Truma (voir page 37).

Déclaration de garantie du fabricant

1. Cas de garantie

Le fabricant concède une garantie pour des carences de l'appareil imputables à des défauts du matériau ou de la fabrication. En outre, le recours légal en garantie auprès du vendeur reste valable.

La garantie ne s'applique plus :

- pour les pièces d'usure et en cas d'usure naturelle,
- dus à l'utilisation dans les appareils de pièces autres que des pièces d'origine Truma, ou de détendeurs inappropriés,
- en cas de non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi Truma,
- en cas d'utilisation non conforme,
- en cas d'emballage de transport inapproprié et non ordonné par Truma.

2. Prestations de garantie

La garantie couvre les carences dans le sens de l'article 1, se manifestant dans les 24 mois suivant la conclusion du contrat d'achat entre le vendeur et l'utilisateur. Le fabricant procédera à la remise en ordre de tels défauts, c'est-à-dire au choix par la livraison d'un appareil de rechange ou par une réparation. Si le fabricant réalise une prestation de garantie, le délai de garantie concernant les pièces réparées ou remplacées ne recommence pas du début, l'ancien délai continue à courir. Des prétentions plus poussées, en particulier des prétentions à dommages-intérêts de l'acheteur ou d'un tiers, sont exclues. Les dispositions de la législation sur la responsabilité sur le produit ne sont pas mises en cause.

Les frais de mise à contribution du service après-vente usine Truma pour remédier à une carence couverte par la garantie, en particulier les frais de transport, de manutention, de main-d'oeuvre et de matériel, sont à la charge du fabricant, pour autant que le SAV intervient sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne. Les missions de SAV à l'étranger ne sont pas couvertes par la garantie.

Des frais supplémentaires dus à des difficultés de dépose et de repose de l'appareil (par ex. démontage et remontage de meubles ou de parties de la carrosserie) ne sont pas reconnus en tant que prestation de garantie.

3. Invocation du cas de garantie

Les coordonnées du fabricant sont les suivantes :
Truma Gerätetechnik GmbH & Co. KG, Wernher-von-Braun-Straße 12, D-85640 Putzbrunn. En cas de pannes, en Allemagne, vous devez avertir par principe la centrale de service après-vente de Truma ; à l'étranger, vous pouvez vous adresser à nos différents partenaires en charge du service après-vente (voir liste des adresses). Toutes les réclamations doivent être signifiées avec de plus amples précisions. En outre, vous devez présenter votre justificatif de garantie rempli en bonne et due forme ou bien indiquer le numéro de fabrication de l'appareil, ainsi que sa date d'achat.

Pour que le fabricant puisse vérifier si l'on se trouve en présence d'un cas de garantie, l'utilisateur final doit amener ou envoyer à ses risques l'appareil au fabricant. Si le dommage porte sur un corps de chauffe (échangeur de chaleur), expédier aussi le détendeur.

Pour l'envoi à l'usine, le transport doit être réalisé en régime ordinaire. En cas d'application de la garantie, l'usine se charge des frais de transport ou des coûts d'envoi et de retour. Sinon, l'usine en avise le client et lui communique le montant du coût de la réparation qu'il devra supporter; dans ce cas, les frais d'expédition sont également à la charge du client.

Trumatic C 3402, C 6002 06/97 –